

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 22 MARS 2019 A 19 HEURES 30

L'an deux mille dix-neuf, le 22 Mars à 19 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Etaient présents : Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire,
Mesdames HUE Corinne et LESAGE Virginie,
Messieurs BUISSON Sébastien, DUBOS Philippe, LAMBERT Jean-
Pierre, COLOMBEL Jean-Louis, NICERON Julien

Absents : Messieurs SAPIN Sébastien, CARLO Jean-Luc, MANCEL François
(excusé).

Pouvoirs :

Date de convocation : 14/03/2019

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte.

Sur proposition de Madame le Maire, Madame Virginie LESAGE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire sollicite l'avis des membres présents sur le contenu du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14/12/2018.

Dans la mesure où aucune autre observation n'est formulée par les membres présents au cours de cette séance, le procès-verbal est déclaré approuvé par le Conseil Municipal

APPROBATION DU COMTE DE GESTION 2018

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme le receveur de la commune a transmis le compte de gestion 2018.

Mme le Maire précise : Mme le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, les opérations paraissent régulières, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par Mme le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte de gestion tel que présenté par Mme le receveur de la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame le Maire sort de la salle.

Sous la Présidence de Monsieur COLOMBEL, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 139 075.75 €

Recettes 176 802.54 €

Excédent de clôture : 37 726.79 €

Investissement :

Dépenses 31 853.77 €

Recettes 26 711.13 €

Déficit de clôture : 5 142.64 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif du budget communal 2018 tel que ci-dessus présenté.

Vote CONTRE : 0 POUR : 7

Les membres du conseil demandent que, pour le budget, soient prévus des montants en investissement pour changer la porte de la cuisine et éventuellement les travaux liés aux affaires en cours de jugement. Madame le Maire précise que les dates des tribunaux sont assez éloignées et qu'il serait souhaitable d'en attendre le verdict. Les travaux seront remis sur le prochain budget.

ASSAINISSEMENT RUE AUX JUIFS

Madame le Maire informe le conseil que le service « assainissement » de la communauté de communes a réalisé des études pour l'assainissement collectif de la Rue aux Juifs et dressé des schémas. La procédure à suivre maintenant consiste à lancer une enquête publique. Pour se faire, le tribunal doit être sollicité pour l'obtention des coordonnées d'un commissaire enquêteur.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité le lancement de l'enquête publique pour l'assainissement de la Rue aux Juifs.

QUESTIONS DIVERSES

Honoraires d'avocats et indemnités des élus : Monsieur NICERON demande de la part de Monsieur CARLO que les montants des honoraires d'avocats et des indemnités des élus soient mentionnés dans le pv de la séance du jour. Madame le maire informe que, lors du vote de la délibération type des modifications des montants des indemnités des élus (taux et indices), Monsieur Carlo n'était pas présent mais prends note.

Les montants demandés par Monsieur CARLO seront précisés dans le présent procès-verbal.

Le montant des honoraires d'avocats et d'experts pour les affaires en cours s'élève à 4 585.09 € pour l'année 2018.

Les indemnités nettes des élus sont les suivantes : 569.19 € et 220.99 € respectivement attribuées au maire et aux adjoints, cette délibération était simplement de pouvoir ajuster les taux communiqués par DGFIP.

Eclairage public défectueux : Monsieur NICERON demande, de la part de M.CARLO, ce qu'il en est de l'éclairage public défectueux Route de Venon. Madame le Maire répond que l'intervention est programmée (la pièce à changer est commandée).

Préparation de budget : des devis devront être sollicités pour l'enlèvement du gui dans le tilleul.

Divers : il sera demandé au centre de gestion un complément d'information pour l'utilisation de matériel personnel.

Séance close à 20 h45.

Le Maire,

La secrétaire de la séance,

Laurance BUSSIÉRE

Virginie LESAGE